

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 28 février 2023

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	12	12

Procurations : 0

DATE DE CONVOCAION

23 février 2023

DATE D’AFFICHAGE

23 février 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Elodie CARRASQUET

L’an deux mille vingt trois le vingt huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



Présents : Christine APESTEGUY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Alain DOUCHINE, Tiphanie DUBOURG, José FLORES, Céline LABASTE, Sébastien LABISTE, Annie LAFITTE, Muriel MARLAT Guy PÉMARTIN, Maire.

Absents excusés : Laurent ALCETEGARAY, Vincent LAHITTE

Objet : 2023-05 : modification du temps de travail d’un emploi occupé par un fonctionnaire

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d’un emploi d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet. Cet agent était mis à disposition de la commune de SAINT BOES dans le cadre d’une convention triennale pour une durée de 7 heures hebdomadaires. La convention est achevée depuis le 6 février 2023.

Par courrier en date du 16 septembre 2022, l’agent a demandé la fin de sa mise à disposition. Par courrier du 15 novembre 2022, il a sollicité une diminution de son temps de travail de 35h à 28h hebdomadaires à compter du 01 mars 2023.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Social Technique Intercommunal rendu le 23 février 2023 et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité

- DECIDE**
- la suppression, à compter du 01 mars 2023, d’un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - la création, à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme
Fait à BAIGTS de BEARN

La secrétaire de séance,

Elodie CARRASQUET



Le Maire,

Guy PÉMARTIN